

Microcrédit personnel

Le microcrédit personnel est un type de prêt destiné aux personnes qui n'ont pas accès aux crédits bancaires traditionnels, en raison de revenus modestes ou d'une situation de précarité financière. Ce crédit permet de financer des projets liés à l'insertion sociale ou professionnelle (par exemple, achat d'un véhicule pour se rendre au travail, financement d'une formation). Comment obtenir et utiliser le microcrédit personnel ? Voici les informations à connaître. Le microcrédit personnel est à distinguer du microcrédit professionnel, qui s'adresse aux créateurs ou repreneurs d'entreprises.

Qu'est-ce que le microcrédit personnel ?

Le microcrédit personnel est un prêt destiné aux personnes exclues du crédit bancaire classique (personnes à faibles revenus, bénéficiaires de minima sociaux, chômeurs). Mais il peut être aussi accordé à des personnes qui ne sont pas dans cette situation.

Existe-t-il des conditions pour accéder au microcrédit personnel ?

Il n'y a pas de conditions de revenus définies pour accéder au microcrédit personnel.

Toutefois, il est nécessaire d'avoir un projet personnel, visant à une insertion sociale ou professionnelle.

Que peut financer le microcrédit personnel ?

Le microcrédit personnel est par exemple fréquemment utilisé pour l'achat ou la réparation d'un véhicule, nécessaire à l'exercice d'une activité professionnelle.

Le microcrédit personnel peut également être utilisé dans d'autres cas, par exemple pour financer un des projets suivants :

Formation professionnelle

Permis de conduire

Soins de santé non pris en charge par la sécurité sociale ou par la mutuelle.

Quel est le montant des prêts accordés dans le cadre d'un microcrédit personnel ?

Les sommes empruntées sont généralement faibles et adaptées à vos revenus.

Elles sont comprises entre 300 € et 8 000 €.

Quelle est la durée des prêts accordés dans le cadre d'un microcrédit personnel ?

La durée de remboursement est comprise entre 6 mois et 7 ans.

Il est possible de rembourser le crédit par anticipation.

Quel est le coût du microcrédit personnel ?

Le taux du crédit est fixé par le prêteur.

Il est généralement situé entre 1,5% et 4%.

Il n'y a pas de frais de dossier.

Si vous rencontrez des difficultés de remboursement, vous devez le signaler le plus rapidement possible aux accompagnateurs qui vous ont aidé à monter le dossier de microcrédit.

Quelles sont les étapes pour obtenir un microcrédit personnel ?

1- Contacter un réseau d'accompagnement social

Vous ne devez pas vous adresser à une banque, mais à un service d'accompagnement social ou à une association spécialisée, qui servira d'intermédiaire :

- Trouver un interlocuteur accompagnant au microcrédit

2- Présenter votre dossier

Le travailleur social est chargé de vous accueillir, d'étudier votre projet et de vous aider à monter votre dossier avant de le présenter à une banque agréée.

Votre projet doit être détaillé et doit démontrer l'impact sur votre insertion sociale ou professionnelle.

3- Évaluation du contrat

Un conseiller évaluera votre capacité de remboursement et vous accompagnera dans la constitution de votre dossier.

Vous devrez rembourser le microcrédit suivant les termes prévus au contrat.

4- Signature du contrat

En cas d'accord de la banque agréée, le microcrédit vous est accordé.

Vous devrez alors signer un contrat de prêt.

5- Délai de rétractation

Vous disposez d'un droit de rétractation si vous renoncez à votre projet.

Ce droit peut être exercé pendant 14 jours calendaires suivant la date de signature de contrat.

Pour l'exercer, vous devez écrire à la banque qui a octroyé le prêt.

Un modèle de document est disponible :

- Rétractation d'un crédit à la consommation

6- Suivi du projet

Le réseau d'accompagnement social assure le suivi du projet pendant toute la durée où vous remboursez le prêt.

Crédit à la consommation

Différents types de crédit

Crédit affecté

Prêt personnel

Crédit renouvelable ou revolving

Location avec option d'achat (LOA)

Crédit gratuit

Carte privative de paiement (carte de crédit)

Prêt viager hypothécaire

Microcrédit personnel

Prêt étudiant garanti par l'Etat

Gestion du crédit

Obligations de la banque

Contrat de crédit

Assurance emprunteur

Questions –

Réponses

- Qu'est-ce que le prêt sur gage ?
- Qu'est-ce que le droit de rétractation en matière de crédit à la consommation ?
- Faut-il avoir une caution pour obtenir un crédit à la consommation ?
- Qu'est-ce que le taux annuel effectif global (TAE) ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Recherche de financements pour créer ou reprendre une entreprise
- Déposer un dossier de surendettement devant la commission de surendettement

Où s'informer ?

- Banque de France Particuliers

Services en ligne

- Trouver un interlocuteur accompagnant au microcrédit
Outil de recherche

Textes de référence

- Code monétaire et financier : articles R518-57 à R518-62



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00